



DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS  
DE SAÔNE ET LOIRE

# COUPON SPORT

## saison sportive 2006-2007

### NOTE D'INFORMATION

#### 1 : CRITERES D'ATTRIBUTION

Les coupons sont attribués aux jeunes âgés de 10 à 18 ans, bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ou aux jeunes handicapés bénéficiaires de l'allocation spéciale d'éducation (ASE), inscrits ou s'inscrivant dans une association affiliée à l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV) quelque soit leur lieu de résidence.

(liste consultable sur le site internet de l'ANCV : <http://guide.ancv.com/guide/cs/searchVil.do>)

Les associations non affiliées doivent s'adresser à l'ANCV (Agence Nationale des Chèques Vacances) - délégation de Metz : 03 87 37 34 48 site internet : <http://guide.ancv.com>)

Selon le montant de la cotisation annuelle les jeunes peuvent percevoir de 1 à 2 coupons :

- de 45 € à 84 € = 1 coupon sport
- à partir de 85 € = 2 coupons sport

La valeur d'un coupon est de 16 euros.

NB : Un même jeune ne peut bénéficier de plus de 2 coupons toutes pratiques sportives confondues.

#### 2 : MODALITES D'ATTRIBUTION

Les demandes d'attribution sont formulées sur l'imprimé joint.  
Les imprimés sont remis aux bénéficiaires par l'association qui complète la partie II et atteste de l'âge du jeune et du coût de la cotisation.

Les demandes d'attribution sont à adresser, avec une enveloppe timbrée à l'adresse des bénéficiaires à :

**Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de Saône-et-Loire**  
"coupons sports"  
972 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny - 71031 MACON CEDEX

Les coupons seront adressés sous 8 jours aux bénéficiaires dans la limite de la dotation annuelle disponible.

NB : Les bénéficiaires, allocataires de la CAF de Saône-et-Loire, n'ont pas à fournir d'attestation, sauf si leur situation a changé depuis le 01/08/2005.

#### 3 : REMBOURSEMENT

L'association affiliée transmet directement à l'ANCV l'ensemble des coupons sports qu'elle a perçu des ses adhérents, pour remboursement.

**CONTACT D.D.J.S. : 03 85 21 99 00**

Les coupons sport sont cumulables avec les autres formes d'aides à la pratique sportive (commune, centre communal d'action sociale, caisse d'allocations familiales, Euro J du conseil général ...)